

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1653

10 juillet 2013

SOMMAIRE

Alesund, Christiansund S.à r.l. & Cie S.C.A.	79304	Novy Capital Partners	79302
Ardenne Investments S.à r.l.	79307	Nuclear Industry Reinsurance Association	79299
Athos S.A.	79306	Ocra (Luxembourg) S.A.	79303
BRE/Europe 5Q-B S.à r.l.	79298	Olivinvest S.A.	79303
Cars & Sounds S.à r.l.	79302	Orchid Second Luxembourg S.à r.l.	79302
DSTC S.à r.l., Société de gestion de patrimoine Familial	79324	Pacific Road Holdings S.à r.l.	79301
G-Six-G, SA SPF	79327	Païperlek Investments	79302
HellermannTyton Alpha S.à r.l.	79344	Parinco	79304
Kasket S.A.	79308	Patio Properties S.A.	79305
Krypton Luxembourg SARL	79323	Peinture et Décor Delev S.à r.l.	79301
Legend Cars SC	79309	Pfizer Asiapac Holdings Sàrl	79305
Lisarelli SCI	79328	PGF Finanzbeteiligungen S.à r.l.	79305
Mach II S.à r.l.	79312	Plansee Group Service S.A.	79303
MCT Berlin Eins S.A.	79298	Plaza Trust S.A.	79344
Micael S.à r.l.	79298	Poinsetia S.A.- SPF	79321
Miya Luxembourg Holdings S. à r.l.	79340	Pointe du Colombier Investissements S.à r.l.	79303
Müpro (Luxembourg) S.à r.l.	79298	Polish Equity Partners S.à r.l.	79304
NADG (US) Inc., S.C.S.	79311	Pontiflex Sàrl	79305
Naeva S.A.	79299	Prime BHN Luxembourg S.à r.l.	79330
Naeva S.A.	79299	Prospector Finance S.à r.l.	79304
Naudi S.A.	79299	Raisa Investments S.A.	79307
NC Finance S.à r.l.	79300	Raleigh Holdings, S.A.	79307
Neomed S.P.F. SA	79300	RDC Offshore Luxembourg S.à r.l.	79307
Neosec S.à r.l.	79323	Restaurant Chen Sàrl	79307
NEXT AM Fund	79300	Rio Grande SA/SPF	79306
Next Management S.à r.l.	79298	Rowan Offshore Luxembourg S.à r.l.	79306
Nizo Investments S.A.	79323	Royale Neuve II S.à r.l.	79305
NN Metal Holding S.A.	79300	Rusnano Capital SICAR S.A.	79306
Norilsk Nickel Finance Luxembourg S.A.	79300	Shulaya, Trier SG S.à r.l. & Cie S.C.A.	79299
Norron SICAV	79301	Sibelux S.A.	79343
Nova Sicav	79301	Sunrise Holdings S.à r.l.	79309
Novy Capital Partners	79301	Texas Instruments International Management Company S.à r.l.	79340

MCT Berlin Eins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 110.377.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

MCT BERLIN EINS S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013066348/12.

(130081725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Micael S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 34, rue Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 151.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013066356/10.

(130081560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Müpro (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 54.566.

EXTRAIT

1. Changement d'adresse de l'associé unique

Dénomination: SECURA INDUSTRIEBETEILIGUNGEN AG

Pays: Suisse

Siège social: Rudolf Diesel-Strasse 3, CH-8404 Winterthur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066367/13.

(130081516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Next Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 159.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013066370/10.

(130081111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

BRE/Europe 5Q-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 163.865.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066776/9.

(130082937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Nuclear Industry Reinsurance Association, Association d'Assurances Mutuelles.

Siège social: L-6850 Manternach, 15, Syrdallstroos.

R.C.S. Luxembourg B 144.322.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013066372/10.

(130082098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Naeva S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.795.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013066373/10.

(130081183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Naeva S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.795.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013066374/10.

(130081231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Naudi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 68.975.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013066375/10.

(130082011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Shulaya, Trier SG S.àr.l. & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 162.591.

Lors de l'assemblée générale tenue le 15 mai 2013 il a été convenu ce qui suit:

3. résolution:

Nomination avec effet immédiat en tant que un Membre de Conseil de surveillance, Rosa Maria Gonzales Fernandez-Pinedo, Santiago Bernabeu, 5 - 2°, E - 28036 Madrid, en remplacement de M. Marc Liesch. Son Mandat sera a durée fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22.05.2013.

Référence de publication: 2013066476/14.

(130081076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

NC Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 133.006.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013066376/10.

(130081278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Neomed S.P.F. SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 62.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013066377/10.

(130082066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

NEXT AM Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 168.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013066379/10.

(130081957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

NN Metal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 74.190.

EXTRAIT

En date du 30 avril 2013, la société a pris acte de la démission de la personne suivante:

- Monsieur Gregoris Koursaros a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué de la société, avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013066382/12.

(130081441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Norilsk Nickel Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.612.

EXTRAIT

En date du 30 avril 2013, la société a pris acte de la démission de la personne suivante:

- Monsieur Gregoris Koursaros a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué de la société, avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013066383/12.

(130081440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Norron SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 158.534.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066385/10.

(130081856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Nova Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 100.079.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013066386/10.

(130081315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Novy Capital Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 119.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013066388/10.

(130081747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Pacific Road Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.143.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Sharon Callahan

Gérant

Référence de publication: 2013066404/12.

(130082110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Peinture et Décor Delev S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 214, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.259.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-8010 Strassen, le 17 mai 2013.

Monsieur Delev Aleksandar

Gérant

Référence de publication: 2013066406/12.

(130082032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Novy Capital Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 119.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013066389/10.

(130081748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Orchid Second Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.460,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 173.771.

Extrait des résolutions du conseil de gérance de la société Orchid Second Luxembourg S.à r.l. du 14 décembre 2012

1. Acceptation du transfert de huit mille quatre cent soixante (8,460) parts sociales dans Orchid Second Luxembourg S.à r.l., ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune et détenus par Orchid Second Holding AB, une société constituée selon la loi suédoise, enregistrée sous le numéro 556851-9804 et ayant son siège social à P.O. Box 5017, SE-114 34 Stockholm, Suède, vers Orchid First Holding AB, une société constituée selon la loi suédoise, enregistrée sous le numéro 556851-8855 et ayant son siège social à P.O. Box 5017, SE-114 34 Stockholm, Suède, dans le cadre de la fusion de ces deux sociétés suédoises et l'absorption d'Orchid Second Holding AB par Orchid First Holding AB, avec effet du 22 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013066395/19.

(130081139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Païperlek Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 175.387.

Les statuts coordonnés au 15 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013066403/11.

(130081377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Cars & Sounds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 3D, route de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 175.758.

Je soussigné M. LEWECK George demeurant à 34 Haaptstroos L-9806 Hosingen
de vendre toutes mes parts (50 % des parts social)

de la société CARS & SOUNDS avec siège social à 3D, route de Bastogne L-9706 Clervaux, au prix de un euro (1€)
à M. BRAZ DA COSTA Paulo Rui demeurant à 22b, rue de l'indépendance L-3238 Bettembourg.

Avec l'accord de mon associée M. Venancio da Silva Nuno demeurant à 3D, route de Bastogne L-9706 Clervaux.

Fait en double exemplaire à Bettembourg le 14/05/2013.

LEWECK George / VANENCIO DA SILVA Nuno /
BRAZ DA COSTA Paulo Rui.

Référence de publication: 201306642/14.

(130081551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Ocra (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 48.274.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 12 mars 2013 que:
L'Assemblée confirme la démission de Monsieur Richard Turner en tant que commissaire aux comptes de la société
L'Assemblée confirme la nomination de Madame Ciara Linehan, adresse professionnelle à Grosvenor Court, Tower Street, Ramsey, IM8 1JA, Ile de Man, en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires en 2019

Fait à Munsbach, le 12 mars 2013.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013066400/15.

(130081819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Olivinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9640 Boulaide, 34, rue Romaine.

R.C.S. Luxembourg B 96.215.

Le bilan et le compte de pertes et profits abrégés au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2013066401/13.

(130081851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Plansee Group Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 110.469.

Les comptes annuels de la société Plansee Group Service S.A. (anciennement PMG S.A.), 101, route de Holzem, Mamer au 28 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013066410/11.

(130081867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Pointe du Colombier Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.076.

Il résulte du transfert de parts sociales en date du 17 décembre 2012:

Peter Economides, avec adresse au 3, Manis Street Yermasoyia, CY-4044, Limassol, Chypre, a transféré:

- 125 parts sociales à Alexander Lemyagov, né à Moscow le 26 mai 1964, avec adresse à Building 1412, Ap. 104, Zelenograd City, Russie

Luxembourg, le 21 Mai 2013.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013066411/15.

(130081704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Polish Equity Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.668.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013066413/12.

(130081444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Prospector Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.602.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 avril 2013

1. M. Steven A. MANZ a démissionné de son mandat de gérant de classe A avec effet au 9 avril 2013.

2. M. Michael Fletcher POPE, administrateur de sociétés, né le 2 novembre 1957 à Aberdeen, Ecosse, Royaume-Uni, demeurant à L-6838 Hagelsdorf, Maison 30, a été nommé comme gérant de classe A avec effet au 9 avril 2013, pour une période indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Prospector Finance S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013066416/16.

(130081108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Parinco, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 16.295.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PARINCO

Signature

Référence de publication: 2013066417/12.

(130081256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Alesund, Christiansund S.à r.l. & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 162.590.

Lors de l'assemblée générale tenue le 15 mai 2013 il a été convenu ce qui suit:

3. résolution:

Nomination avec effet immédiat en tant que un Membre de Conseil de surveillance, Jésus Antonio De Ramon-Laca Clausen, Oquendo 23, E - 28006 Madrid, en remplacement de M. Marc Liesch. Son Mandat sera a durée fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.05.2013.

Référence de publication: 2013066675/14.

(130082545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Patio Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 118.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013066419/10.

(130082118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Pfizer Asiapac Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 165.850.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013066423/10.

(130081253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

PGF Finanzbeteiligungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.
R.C.S. Luxembourg B 159.573.

Les comptes annuels de la société PGF Finanzbeteiligungen S.à r.l., L-8232 Mamer, 101, route de Holzem au 28 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013066424/11.

(130081603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Pontiflex Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1642 Luxembourg, 3, rue Edouard Grenier.
R.C.S. Luxembourg B 144.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013066436/10.

(130081567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Royale Neuve II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 136.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2013066443/13.

(130081805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Rio Grande SA/SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 22.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013066441/11.

(130081575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Rowan Offshore Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.025.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.526.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013066442/10.

(130081877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Rusnano Capital SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 166.115.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires en date 16 mai 2013

Le 16 mai 2013, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société a pris acte de la fin du mandat de Ernst & Young, société anonyme, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société a par ailleurs nommé PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, sise au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014, Luxembourg, en tant que nouveau réviseur d'entreprises agréé de la Société à compter du 16 mai 2013 et pour un mandat qui durera jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle en l'année 2014 chargée d'approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 22.05.2013.

Référence de publication: 2013066444/16.

(130081861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Athos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 144.918.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 17 mai 2013

Monsieur DONATI Régis, Monsieur ROSSI Jacopo et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs. Monsieur REGGIORI Robert est nommé Président du Conseil.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

ATHOS S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2013066733/17.

(130083020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Raisa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 129.397.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2013.
Référence de publication: 2013066445/10.
(130081141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Raleigh Holdings, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 139.882.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 22 mai 2013.
Référence de publication: 2013066446/10.
(130081270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

RDC Offshore Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.025.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.525.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mai 2013.
Référence de publication: 2013066450/10.
(130081850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Signature.

Restaurant Chen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4986 Sanem, 1, rue de Limpach.
R.C.S. Luxembourg B 81.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Référence de publication: 2013066460/10.
(130082101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Signature.

Ardennes Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.032.623,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 164.130.

Les comptes annuels au 28 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 23 mai 2013..
Certifié conforme et sincère
Pour la Société
Manfred Zisselsberger
Gérant

Référence de publication: 2013066682/14.
(130082285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Kasket S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 139.614.

L'an deux mille treize, le deux mai.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «KASKET S.A.» constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1725 le 12 juillet 2008,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139.614 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Anne-Sophie Decamps, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Philippe Spanier, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes jusqu'au mois de mars 2013.
2. Décision de dissoudre et mise en liquidation de la Société avec effet immédiat.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Nomination d'un commissaire-vérificateur et détermination de ses pouvoirs.
5. Accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes avec décharge accordée jusqu'à ce jour.
6. Divers.

II. Que les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. Que l'intégralité du capital social étant représentée à l'assemblée et tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

V. Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI. Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires approuve les comptes annuels arrêtés au mois de mars 2013.

Une copie des comptes annuels, après avoir été paraphée «ne varietur» par l'assemblée, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

La dissolution de la Société et sa mise en liquidation est approuvée par chaque actionnaire représenté.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur Philippe Spanier, né le 15 juin 1967 à Strasbourg (France), demeurant à L-4963 Clémency, 9, rue Basse, comme liquidateur.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer la société Accountis S.A. comme commissaire-vérificateur à la liquidation de la Société.

Le commissaire-vérificateur aura la mission de contrôler le rapport du liquidateur avec ses annexes et de faire rapport à l'assemblée, convoquée entre autres à ces fins.

Cinquième résolution

L'assemblée donne décharge à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (1.000,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: A.-S.DECAMPS, G.NUCERA, Ph.SPANIER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 mai 2013. Relation: LAC/2013/21285. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013067068/83.

(130083067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Sunrise Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 562.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 132.254.

EXTRAIT

La Société prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Lum Tuck Ming, Gérant de la Société, au AB-08-01, 10 Mont'Kiara, 4 Jalan Kiara 1, Mont'Kiara, 50480 Kuala Lumpur, Malaisie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013066486/13.

(130081773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Legend Cars SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 5.079.

STATUTS

1. Monsieur GREGOIRE Emmanuel, né le 22 juillet 1966 à Namur (Belgique) demeurant au 162, Rue Du Cowâ B-4400 Awirs (Belgique);

2. Madame GREGOIRE Jacqueline, née le 23 juillet 1970 à Namur (Belgique), demeurant au 322, Rue Vert Buisson B-4910 La Reid (Belgique);

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 22/05/2013:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les Articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La dénomination est LEGEND CARS SC.

Art. 4. Le siège social est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 99 parts à Monsieur GREGOIRE Emmanuel, et 1 part à Madame GREGOIRE Jacqueline, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux Articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'Article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur GREGOIRE Emmanuel, précité, est nommé gérant,
2. EDISYS SA, RCS Luxembourg B139924, 65 Route d'Esch L-3340 Huncherange est nommé co-gérant.
3. Le siège de la Société est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2013067094/71.

(130082748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

NADG (US) Inc., S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.381.

STATUTS

Extrait de l'acte constitutif, reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 mars 2013, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 mars 2013, Relation; EAC/2013/4189,

NADG (US) INC., une société régie par la législation de l'État du Delaware (États-Unis), dont le siège social est sis 160, Greentree DR STE 101, Dover, comté du Kent, DE-19904, États-Unis d'Amérique inscrite auprès du Secrétaire d'État de l'État du Delaware sous le matricule 4864330 (ci-après «l'Associé commandité»), et

NADG (US) LLLP, une société de personnes à responsabilité limitée régie par la législation de l'État du Delaware, dont le siège social est sis 160, Greentree DR STE 101, Dover, comté du Kent, DE-19904, États-Unis d'Amérique inscrite auprès du Secrétaire d'État du Delaware sous le matricule 4866074 comme une Associé commanditaire,

(ensemble, les «Parties initiales»),

ont signé l'acte constitutif d'une société en commandite simple qu'ils souhaitent établir entre eux et dont est extrait ce qui suit:

Constitution de la société en commandité simple, son nom et sa durée. Les Parties initiales constituent par la présente une société en commandite simple régie par les lois du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les sociétés» et la convention signée entre les parties initiales, sous le nom de NADG (US) Inc., S.C.S. (la «Société en commandite simple»)).

La Société en commandite simple est établie pour une période indéterminée, à partir 22 mars 2013.

Implantation du siège. Le siège social de la Société en commandite simple est situé au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ou à un autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg selon ce que l'Associé commandité peut décider à tout moment.

Objet de la Société en commandite simple. L'objet de la Société en commandite simple est d'effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toutes les sociétés, quelle qu'en soit la forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société en commandite simple peut notamment utiliser ses fonds pour la mise en place, la gestion, le développement et la cession d'un portefeuille comportant des valeurs mobilières ainsi que des droits de propriété intellectuelle de quelque origine que ce soit et participer à la création, au développement et au contrôle de toute société. Elle peut également acquérir par voie de contribution, de souscription, de prise ferme ou par option d'achat et de toute autre manière que ce soit, tout type de valeurs mobilières et de droits de propriété intellectuelle, les faire créer et les réaliser par la vente, le transfert, l'échange ou autre.

La Société en commandite simple peut accorder une assistance (au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou de sécurités ou autres) à des sociétés ou à d'autres organisations dans lesquelles la Société en commandite simple détient un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société en commandite simple appartient (comme, sans réserve, les actionnaires ou les entités affiliées).

D'une manière générale, la Société en commandite simple peut également procéder à toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toute mesure pour préserver ses droits et réaliser toute opération qui soit directement ou indirectement liée à son objet ou qui favorise son développement.

La Société en commandite simple peut emprunter sous toute forme, sauf par offre publique. Elle peut émettre par voie de placement privé seulement, des bons, des obligations et des certificats ainsi que tout type de titre de créance, qu'ils/elles soient convertibles ou non, et/ou des titres de participation. Elle peut donner des garanties et accorder des

titres en faveur de tierces parties pour sécuriser ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société en commandite simple peut également promettre, transférer, grever ou autrement créer une sécurité sur la totalité ou une partie de ses actifs.

La Société en commandite simple doit avoir le pouvoir d'accomplir tout acte nécessaire, approprié, commode ou indirect pour l'exécution des tâches.

Exercice. L'exercice de la Société en commandite simple commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence à la date de la constitution de la Société en commandite simple et se termine le 31 décembre 2013.

Capital. Le capital social initial émis de la Société en commandite simple s'élève à 2 US\$ (deux dollars américains) représentés par 1 (une) part de gestion et 1 (une) part. L'Associé commandité a souscrit à 1 (one) part de gestion en échange d'un apport en numéraire au capital social de la Société en commandite simple d'1 US\$ (un dollar américain). NADG (US) LLLP a souscrit à 1 (one) part en échange d'un apport en numéraire au capital social de la Société en commandite simple d'1 US\$ (un dollar américain).

GESTION DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMPLE

Pouvoirs et Devoirs généraux de l'Associé commandité. L'Associé commandité contrôlera et aura la responsabilité de la Société en commandite simple, pour et au nom de la Société en commandite simple, et accomplira ou fera accomplir, de manière prudente et légitime, tous les actes nécessaires, appropriés à la Société en commandite simple.

Pouvoirs de l'Associé commandité. L'Associé commandité dispose du pouvoir exclusif, pour et au nom de la Société en commandite, pour gérer et contrôler la Société en commandite simple et est responsable, en tant qu'Associé commandité, des dettes de la Société en commandite simple. Aucune Personne traitant avec la Société en commandite n'est tenue de s'informer sur les pouvoirs de l'Associé commandité, afin d'accomplir toute action ou de prendre toute décision pour le compte et au nom de la Société en commandite. La Société en commandite simple sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'Associé commandité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2013067166/71.

(130082883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Mach II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 177.370.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of the month of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Advent Mach S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 89.855,

represented by Me Alexandre Pel, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 17 May 2013, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company under the denomination of MACH II S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. Form, Name. A private limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter, under the name of "MACH II S.à r.l." (the "Company"). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the municipality of Contern, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association. The registered office may be transferred within the municipality of Contern by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent, which might interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with easy communication between this office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by simple decision of the manager or as the case may be by a decision of the board of managers.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Object. The purposes for which the Company is formed are to provide value-added telecommunication services and to provide various computer services within the telecommunication field.

The purpose of the Company is also the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may also grant loans including without limitation, resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind on a private placement basis only to its subsidiaries, affiliated companies or any other company in which the Company has an interest.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. Capital - Corporate Units - General meeting

Art. 5. Corporate capital. The corporate capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) corporate units having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, all fully paid up.

Each corporate unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings. The Company will recognise only one holder per corporate unit; in case such a corporate unit is held by more than one person, the persons claiming ownership of corporate unit will have to name a unique proxy to represent the corporate unit in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that corporate unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association and the Company may repurchase its own corporate units upon resolution of its sole member or as the case may be its members.

Any available share premium shall be freely distributable.

Art. 6. General meeting of members. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), in writing (to the extent permitted by the Law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of members of the company shall represent the entire body of members of the Company. The members shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

The capital and other provisions of these articles may, at any time, be amended by (x) a majority of members (y) representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

The board of managers or the statutory auditor may convene a general meeting.

A member may act at any meeting of members by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax or by e-mail another person who need not be a member.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire corporate capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the meeting, the chairman of the board or any two managers.

Art. 7. Sole member. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

Art. 8. Transferability of corporate units. The corporate units are freely transferable between the members.

Except if otherwise provided by law, the corporate unit transfer to a non-member is subject to the consent of the existing members representing at least seventy-five percent of the Company's capital. In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Art. 9. Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a member. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Title III. Management

Art. 11. Board of managers. The Company is managed by a board of managers composed of at least three managers, either members or not.

The managers are appointed by the general meeting of members which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. They shall hold office until their successors are elected. The managers may be re-elected.

The managers may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of managers because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 12. Meetings of the Board of managers. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax or by email or facsimile of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, by email another manager as his proxy.

In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who does not need to be a manager, in order to assist him by holding the board meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the meetings and Circular resolutions. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes or of circular resolutions which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers of the Board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or to perform all acts of administration and disposition falling within the purpose of the Company and in its interests.

All powers not expressly reserved by law or by the article of incorporation to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any manager or managers of the board (the "Daily Manager" (gérant technique)) or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation of the Company. Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers, unless a Daily Manager has been appointed by the board of manager, in which case the Company will be bound by the individual signature of the Daily Manager or by the joint signature of the Daily Manager and anyone of the managers or by the individual signature of any persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 16. Responsibility of the managers. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. Supervision

Art. 17. Supervisory auditors and Statutory auditor. The Company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be members.

The operations of the Company shall, if the Company counts more than 25 shareholders be subject to the supervision of one or more supervisory auditor(s) who need not be members. The supervisory auditor shall be elected by the general meeting of members. The supervisory auditor in office may be removed at any time by the general meeting with or without cause.

The supervisory auditor(s) shall be appointed for a period ending at the date of the next annual general meeting of members by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office. The supervisory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (adnutum), by a resolution of the general meeting.

In the case the thresholds set by law as to the appointment of an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) are met, the accounts of the Company shall be supervised by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé).

Title V. Account year - Allocation of profits

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation of the Company and end on 31 December 2013.

Art. 19. Annual accounts - Appropriation of profits. The annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, by the board of managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company.

Interim dividends may be distributed by the members, at any time, according to the provisions of the Luxembourg company law and under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager, or as the case may be, by the board of managers,
2. These accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Title VI. Winding up - Liquidation

Art. 20. Winding up - Liquidation. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VII. General Provisions

Art. 21. Applicable law. All matters not governed by these articles of Company shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (€)
Advent Mach S.à.r.l.	12,500	€12,500
Total	12,500	€12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder of the Company has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).
3. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - Bruno Pagliuca, manager, with professional address at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, born on 24 July 1963 in Watermael-Boitsfort (Belgium);
 - Lena Wittbjær, manager, with professional address at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, born on 7 September 1962 in Brännkyrka (Sweden); and
 - Guy Reiffer, manager, with professional address at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, born on 10 October 1967 in Bishop's Stortford (United Kingdom).

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-septième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Advent Mach S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 89.855,

représentée par Me Alexandre Pel, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 17 mai 2013, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MACH II S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est constitué par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de «MACH II S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Contern, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts. Le siège social peut être transféré au sein de la commune de Contern par simple décision du gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, par une décision du conseil de gérance.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu et pourraient avoir un effet sur le fonctionnement normal des activités de la Société à son siège social ou sur la communication ainsi entre ce siège et l'étranger, le siège social pourrait être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette décision provisoire n'affectera toutefois pas la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Une telle déclaration de transfert du siège social devra être faite et portée à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

La Société peut disposer de succursales ou de bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, le cas échéant, par une décision du conseil de gérance.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la fourniture de services de télécommunication à valeur ajoutée ainsi que d'autres services informatiques dans le domaine des télécommunications.

La Société a également pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de participations de quelque nature que ce soit dans des sociétés nationales ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut également accorder des prêts en ce compris sans limitation, ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de toute sorte de dettes ou de valeur mobilière sur une base de placement privé uniquement à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité dans laquelle elle a un intérêt.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou faisant partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement à son propre profit ou au profit de ces entités. La Société peut aussi donner en nantissement, transférer ou grever ou autrement créer des garanties sur une partie ou la totalité de ses biens.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit aux sociétés ou autres entités dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de ses objets.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et céder toutes sortes de valeurs mobilières, que ce soit par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

La Société peut détenir des participations dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Par ailleurs, la Société peut acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger.

Tout ce qui précède doit être entendu au sens large et toute énumération n'est en aucune manière exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou convention conclue par la Société conformément avec ce qui précède.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle et financière, que ce soit dans le domaine des titres ou de l'immobilier, susceptibles de développer ou de compléter les objets mentionnés ci-dessus.

Titre II. Capital social - Parts sociales - Assemblée générale

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Chaque part sociale donne droit à un vote dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires. La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale; lorsqu'une part sociale est détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de cette part sociale devront nommer un représentant unique pour représenter cette part sociale à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire en relation avec la Société.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de son associé unique ou le cas échéant de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Assemblée générale des associés. Les décisions des associés sont prises selon les modalités et majorité(s) prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par écrit (dans la mesure où la Loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société représente l'intégralité des associés de la Société. Les associés ont les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société. Sauf disposition contraire de la loi, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents ou représentés et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être modifiés par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Le conseil de gérance ou le réviseur d'entreprise agréé peut convoquer une assemblée générale.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit ou par câble télégramme, télex, télécopie ou par e-mail une autre personne qui ne doit pas nécessairement être associé.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation adressé par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse telle qu'inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite adoptée à l'unanimité peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

Les copies ou extraits des procès-verbaux d'une assemblée devant être produits lors de procédures judiciaires ou autrement, seront signés par le président de l'assemblée, le président du conseil ou deux gérants.

Art. 7. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul membre, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Art. 8. Transfert des parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

Sauf disposition contraire de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société. En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des titulaires de parts sociales représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 9. Décès, Suspension des droits civiques, Faillite ou Insolvabilité d'un associé. Le décès, la suspension des droits civiques, la faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés ne met pas fin à l'existence de la Société.

Titre III. Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société est administrée par un Conseil de gérance composé d'au moins trois gérants, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur nombre, fixe la durée de leur mandat et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus. Les associés peuvent être réélus.

Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

En cas d'une ou de plusieurs vacances au sein du conseil de gérance pour cause de décès, retraite ou autre, les gérants restants peuvent décider de pourvoir cette vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie une telle élection à la prochaine assemblée.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, sans qu'il ne soit nécessairement gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée pour la réunion, à l'exception des cas d'urgence pour lesquels la nature des circonstances doit être mentionnée dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télégramme, télex ou télécopie, par e-mail ou télécopie de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prévus par une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail.

Dans le cas où un seul gérant serait présent au conseil de gérance, ce gérant est autorisé à désigner un secrétaire, gérant ou non, qui pourra l'assister dans la tenue du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées aux réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbaux des réunions et Résolutions circulaires. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui préside une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux ou de résolutions circulaires qui peuvent être produits en justice ou à toute autre occasion sont signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer l'activité de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes d'administration et de disposition tombant dans l'objet de la Société et en relation avec ses intérêts.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs de conduire la gestion courante et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour de telles affaires, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance (le «Gérant Technique») ou à tout comité (dont les membres ne doivent pas nécessairement être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il peut également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation de la Société. Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tout acte et toute opération relatif à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature doivent ou auront été délégués par le conseil de gérance, à moins qu'un Gérant Technique n'ait été nommé par le conseil de gérance, auquel cas la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant Technique ou par la signature conjointe du Gérant Technique et de n'importe quel autre gérant ou par la signature individuelle de toute personne à laquelle ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre IV. Surveillance

Art. 17. Commissaire aux comptes et Réviseur d'entreprises. La Société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les opérations de la Société devront, dans l'hypothèse où la Société comprend plus de 25 associés être soumise à la supervision d'un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas besoin d'être associés. Le commissaire au compte sera élu par l'assemblée générale des associés. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment par l'assemblée générale avec ou sans motif.

Le ou les commissaire(s) aux comptes sont désignés pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaire(s) aux comptes peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

Au cas où les seuils fixés par la loi concernant la nomination d'un réviseur d'entreprises agréé sont atteints, les comptes de la Société seront surveillés par un réviseur d'entreprises agréé.

Titre V. Année comptable - Distribution des bénéfices

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et unième jour du mois de décembre de l'année suivante sauf en ce qui concerne le premier exercice social qui débute le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Art. 19. Comptes sociaux-allocation des bénéfices. À la fin de chaque exercice, le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués par les associés, à tout moment, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi,
3. la décision de verser des acomptes sur dividendes est prise par l'assemblée générale des associés,
4. le versement est réalisé lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au compte de la réserve légale.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 21. Loi applicable. Tous les points non expressément prévus par les présents statuts de la Société seront déterminés conformément à la Loi.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (€)
Advent Mach S.à.r.l.	12.500	12.500€
Total	12.500	12.500€

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le nombre de membres du conseil de gérance est fixé à trois (3).
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
 - Bruno Pagliuca, gérant, avec adresse professionnelle au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, né le 24 juillet 1963 à Watermael-Boitsfort (Belgique);
 - Lena Wittbjer, gérante, avec adresse professionnelle au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, née le 7 septembre 1962 à Brännkyrka (Suède), et
 - Guy Reiffer, gérant, avec adresse professionnelle au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, né le 10 octobre 1967 à Bishop's Stortford (Royaume-Uni).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: A. Pel, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 mai 2013. Relation: DIE/2013/6428. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013067125/505.

(130082565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Poinsetia S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 35.680.

L'an deux mille treize, le seize mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial «POINSETIA S.A.-SPF», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 32 678, constituée suivant acte notarié du 10 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 204 du 06 mai 1991. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié daté du 1^{er} septembre 2010, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2307 du 28 octobre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie GAUTIER, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Jessica COSTAPOVOA, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie MICHELS, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale a pour

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

la société «RSM FHG & Associés», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg. R.C.S. Luxembourg, section B numéro 85.099.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. GAUTIER, J. COSTAPOVOA, V. MICHELS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 mai 2013. Relation: EAC/2013/6488. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013067230/68.

(130083053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

**Krypton Luxembourg SARL, Société à responsabilité limitée,
(anc. Neosec S.à r.l.).**

Siège social: L-5755 Frisange, 29, Am Schoumansbongert.
R.C.S. Luxembourg B 169.055.

L'an deux mille treize, le vingt-six avril.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Philippe CATUREGLI, consultant, demeurant à L-5755 Frisange, 29, am Schoumansbongert, associé unique de la société "NEOSEC S.à r.l.", établie et ayant son siège à L-5755 Frisange, 29, am Schoumansbongert, constituée suivant acte du notaire Henri BECK d'Echternach en date du 23 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1627 du 28 juin 2012, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B169.055.

Le comparant prend la résolution suivante:

Résolution unique

Le comparant décide de modifier la dénomination de la société et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4. Dénomination.** La société a comme dénomination "KRYPTON Luxembourg SARL".

" **Art. 4. Name.** The Company will have the name of "KRYPTON Luxembourg SARL".

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: CATUREGLI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2013. Relation: LAC / 2013 / 19773. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013066378/32.

(130081765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Nizo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 160.015.

L'an deux mille treize, le quinze mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "NIZO INVESTMENTS S.A.", R.C.S Luxembourg N° B 160015, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 mars 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1290 du 15 juin 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cinq millions neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 5.969.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) avec émission de cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (59.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Souscription et libération par un apport en nature.

3. Modification afférente de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de cinq millions neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 5.969.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) avec émission de cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (59.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.

La prédite augmentation de capital a été intégralement souscrite par l'actionnaire unique et libérée par un apport en nature consistant dans l'apport d'une créance sur la société d'un montant total de cinq millions neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 5.969.000,-).

L'actionnaire est ici représenté par Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Monaco, le 17 avril 2013,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné est annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 10 mai 2013 par la société STATERA AUDIT SARL ayant son siège social au 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur des créances ci-dessus mentionnées est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

Conclusion:

"Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des 59.690 actions, ayant une valeur nominale d'EUR 100,00 chacune, à émettre en contrepartie. ".

Deuxième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) divisé en soixante mille (60.000) d'actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. ZIANVENI, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg le 16 mai 2013. Relation: LAC/2013/22481. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013067187/69.

(130082427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

DSTC S.à r.l., Société de gestion de patrimoine Familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 139.327.

In the year two thousand and thirteen on the sixth day of May.

Before Us, Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Fiduciaire Internationale S.A., a limited liability company existing under the laws of Belize, having its registered office at 60, Marquet Square, BH - Belize City registred with the Companies & Corporate Affairs Registry de Belize under N° IBC 51 975, the sole shareholder of DSTC S.à r.l., Société de gestion de patrimoine familial (the Sole Shareholder), a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 139.327 (the Company), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Roger Arrensdorff, notary then residing in Mondorf les Bains, on June 2, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1649 of July 4, 2008,

here duly represented by Gabrielle DE CARRERE, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on May, 3, 2013.

The Sole Shareholder has decided to hold an extraordinary general meeting (the Meeting).

The agenda of the Meeting is the following:

1. transfer of the registered office of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to Panama; henceforth renunciation by the Company to the nationality of Luxembourg;
2. confirmation that the Company will, upon transfer and change of nationality, remain the owner of all its assets and liabilities without discontinuity or limitations;
3. approval of the interim accounts of the Company;
4. appointment of any employee and/or lawyer of Sagnard & Associates, each one of them acting individually, to perform in the Grand-Duchy of Luxembourg all acts and formalities in connection with the Company moving its registered office from Luxembourg to Panama; and
5. miscellaneous.

The Sole Shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to Panama.

As a result of such transfers, the Company will henceforth be subject to the laws of Panama and has renounced to the nationality of Luxembourg. The change of nationality and the transfer of the registered office of the Company will be carried out without interruption in the legal personality of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm that the Company will, upon transfer and change of nationality, remain the owner of all its assets and liabilities without any limitations or discontinuity. The Company will thus continue to own all its assets and liabilities incurred or entered into before the transfer and change of nationality.

Third resolution

After the presentation of the interim accounts of the Company for the period ending on February 28, 2013, which have further been prepared in accordance with Luxembourg accounting law and principles (presented in the French language), the Sole Shareholder resolves to approve these accounts. These accounts, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached hereto to be registered with the minutes.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to appoint any employee and/or lawyer of Sagnard & Associés, each one of them acting individually, to perform in the Grand-Duchy of Luxembourg any acts and formalities in connection with the Company moving its registered office of the Company from Luxembourg to Panama, in particular the removal of the Company from the Trade Register.

There being no further business, the meeting is terminated.

In faith of which, we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy of the appearing party, they signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six mai.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Fiduciaire Internationale S.A., une société à responsabilité limitée de droit de Belize, ayant son siège social au 60, Marquet Square, BH -Belize City et inscrit au Companies & Corporate Affairs Registry de Belize sous le N°IBC 51 975, associé unique de la société DSTC S.à r.l., Société de gestion de patrimoine familial (l'Associé Unique), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.327 (la Société), constituée suivant acte notarié de Maître Roger Arrensdorff, notaire alors de résidence à Mondorf les Bains, du 2 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1649 du 4 juillet 2008.

ici représentée par Gabrielle DE CARRERE, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 mai 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée).

L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. transfert du siège social de la Société du Grand-Duché du Luxembourg vers le Panama; renonciation par la Société à la nationalité luxembourgeoise;
2. confirmation que tous les actifs et passifs de la Société resteront, suite au transfert et au changement de nationalité, la propriété de la Société sans discontinuité ni restrictions;
3. approbation des comptes intérimaires de la Société;
4. mandat donné à tout employé et/ou tout avocat de Sagnard & Associés, chacun d'eux agissant individuellement, afin d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social de la Société du Luxembourg vers le Panama; et
5. divers.

L'Associé Unique a, dès lors, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers le Panama.

En conséquence de ce transfert, la Société sera dorénavant soumise à la législation du Panama et a renoncé à la nationalité luxembourgeoise.

Le changement de nationalité et le transfert du siège social de la Société s'effectuera sans interruption de la personnalité morale de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer que la Société demeurera, suite au transfert et au changement de nationalité, propriétaire de l'ensemble de ses actifs et passifs, sans limitations ni discontinuité. La Société continuera dès lors d'être propriétaire de tous ses actifs et passifs encourus ou nés avant le transfert et le changement de nationalité.

Troisième résolution

Après la présentation des comptes intérimaires de la Société de la période prenant fin au 28 février 2013, préparés en vertu des règles et principes comptables luxembourgeois (présentés en langue française), l'Associé Unique décide d'approuver ces comptes. Ces comptes, après avoir été signés «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de donner mandat à tout employé et/ou avocat de Sagnard & Associés, chacun d'eux agissant individuellement, afin d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social de la Société du Luxembourg vers le Panama, et en particulier la radiation de la Société du Registre du Commerce.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

En foi de quoi, nous, le notaire instrumentant, établi en notre étude à Luxembourg.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent, qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente.

Signé: DE CARRERE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mai 2013. Relation: LAC / 2013 / 21667. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013066899/121.

(130082591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

G-Six-G, SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 92.087.

L'an deux mil treize, le seize mai

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme G-SIX-G SA SPF, Société Anonyme- Société de Gestion de Patrimoine Familial, avec siège social à L-9647 Doncols, 36, Bohey, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 352 du 04 mars 2002, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu le 27 novembre 2012 par le Notaire Joëlle SCHWACHTGEN, soussigné, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et associations, numéro 353 du 13 février 2013,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 92.087,

L'assemblée est ouverte à 10 heures 30 sous la présidence de Madame Isabelle HAMER, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, 36 Bohey qui est également scrutateur de la présente assemblée

qui désigne comme secrétaire Madame Jannick CHOFFRAY demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, 36 Bohey.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Modification des articles 4, 7 et 12 des statuts;

2. Divers

II. II. Que la présente assemblée a été régulièrement convoquée de la manière suivante:

- Le 30 avril 2013 dans le Mémorial C, numéro 1022

- Le 30 avril 2013 dans le Journal, page 28

- Le 7 mai 2013 dans le Mémorial C, numéro 1074

- Le 7 mai 2013 dans le Journal, page 29

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée

IV. Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée des actionnaires décide que la société ne pourra consentir de sûretés réelles sur ses actifs et modifie en conséquence les articles 4 et 7 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la Société de gestion de Patrimoine Familial, à savoir les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société entend expressément se soumettre au régime de la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société ne peut cependant s'immiscer dans la gestion des sociétés dont elle détient de participations.

Elle ne pourra consentir de sûretés réelles sur ses actifs ou faire des opérations créant de telles sûretés.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement en élisant un administrateur par vote majoritaire. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Si la société est constituée par un seul actionnaire, un administrateur unique peut être nommé.

Toute aliénation d'actif devra être approuvée par l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour la modification des statuts.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée valablement soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 850.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hamer, Choffray, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 17 mai 2013. Relation: WIL/2013/323. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013066966/82.

(130082596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Lisarelli SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4395 Pontpierre, 27, rue de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg E 5.078.

STATUTS

Ont comparu:

1. Monsieur Armand LISARELLI, né à Esch-Sur-Alzette le 29 Août 1957, marié, demeurant à L-4832 Rodange, 485, Route de Longwy,

Et

2. Mademoiselle Sandra LISARELLI, née à Luxembourg le 21 Juin 1984, célibataire, demeurant à L-4832 Rodange, 485, Route de Longwy,

Lesquels ont comparu et arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils vont constituer.

Objet - Dénomination - Durée - Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 2. La société prend la dénomination de LISARELLI SCI.

Art. 3. La société est constituée pour durée illimitée. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est établi à L-4395 Pontpierre, 27, Rue de Mondercange. Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime Du gérant.

Apports - Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à Cent (100,-) euros. Il est représenté par 100 parts d'intérêts de un (1,-) euros chacune. Ces parts d'intérêts sont souscrites comme suit:

- Monsieur Armand LISARELLI, pré-qualifié,	
Quatre vingt dix parts	90 parts
- Mademoiselle Sandra LISARELLI, pré-qualifiée,	
Dix parts	10 parts
TOTAL: cent parts	100 parts

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de Cent (100,-) euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Art. 6. La cession de parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du code civil.

La cession des parts entre vifs et la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

La cession des parts à des tiers non associés ne pourra avoir lieu qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés décidant à l'unanimité.

Pour toutes ces cessions de parts, le prix de cession sera fixé chaque année par l'assemblée générale annuelle statutaire, après adoption du bilan, sur proposition du ou des administrateurs gérants. Ce point doit être porté à l'ordre du jour. Le prix ainsi fixé sera valable jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante et ne peut être modifié entre temps que par une décision de l'assemblée générale prise à la majorité des trois quarts des voix et des participations.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du code civil.

Dans tous les actes qui contiennent des engagements au nom de la société, le ou les administrateurs-gérants devront sous leur responsabilité obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants. Les héritiers et bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréées doivent faire offre de vente de leurs parts d'intérêts aux autres associés.

Cette offre est à faire endéans les six mois à compter du jour de décès de l'associé. Pour l'exercice de leurs droits, ils doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Administration de la société

Art. 10. L'administration et la gestion de la société sont exercées par un ou plusieurs administrateurs-gérants désignés par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité des trois quarts des voix des parts existantes.

Le ou les administrateurs-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Art. 11. Le ou les administrateurs-gérants peuvent être indemnisés pour les devoirs qu'ils remplissent pour le compte de la société. Cette indemnité est fixée annuellement par l'assemblée générale.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Assemblée générale

Art. 13. Les associés sont réunis chaque année en assemblée générale convoquée par le ou les administrateurs-gérants date et heure indiquées dans l'avis de convocation.

Des assemblées générales peuvent être convoquées extraordinairement par le ou les administrateurs-gérants quand ils le jugeront convenable, mais elles doivent l'être par eux dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un tiers au moins de toutes les parts sociales.

Art. 14. Dans toutes assemblées générales chaque part donne droit à une voix et toutes les décisions sont prises à la majorité des trois quarts des voix des parts existantes.

Art. 15. En cas de division de la propriété de parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-propriétaire, le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs-gérants, dont les attributions seront fixées par les associés réunis en assemblée générale extraordinaire.

Divers

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales applicables en la matière.

Déclaration pour le fisc

Conformément aux articles 6 et 7 de la loi modifiée du 29 décembre 1971, la société LISARELLI SCI est à considérer comme société familiale.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils ont pris la résolution suivante:

Est nommé administrateur-gérant:

1. Monsieur Armand LISARELLI, prénommé;

La société est engagée par la seule signature de l'administrateur-gérant.

Dont acte, fait et passé à Pontpierre, le 2 Mai 2013.

Armand LISARELLI / Sandra LISARELLI.

Référence de publication: 2013067100/99.

(130082430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Prime BHN Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.372.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the thirteenth day of May.

Before the undersigned, Me Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Prime Acquisition Corp., a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 322, Zhongshan East Road, Shijiazhuang, Hebei Province, 050011 People's Republic of China and being listed in the NASDAQ Stock Exchange,

here represented by Pedro Reis da Silva, lawyer, whose professional address is at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Prime BHN Luxembourg S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in

particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500.-) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. The transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board.

The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December two thousand thirteen (2013).

Subscription and Payment

Prime Acquisition Corp., represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500.-) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-),

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (€ 1,100.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- William YU, manager, born on February 3, 1961 in Taiwan and having his professional address at 15th Floor, No. 300, Changchun Road, Taipei, Taiwan;
- Diana LIU, manager, born on November 19, 1963 in Taiwan and having her professional address at 15th Floor, No. 300, Changchun Road, Taipei, Taiwan; and
- Marco PRETE, manager, born on February 13, 1969 in Trieste, Italy and having his professional address at via Torino 61, 20123 Milano, Italy.

2. The following is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

- Johanna Dirkje Martina VAN OORT, born on February 28, 1967 in Groningen, the Netherlands and professionally residing at 13-15 Avenue de la liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 13-15 Avenue de la liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treizième jour de mai,

Par devant le soussigné Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Prime Acquisition Corp., une société cotée au NASDAQ Stock Exchange, régie par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social se situe au 322, Zhongshan East Road, Shijiazhuang, Hebei Province, 050011 République Populaire de Chine, représentée par Pedro Reis da Silva, avocat, ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen. L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Prime BHN Luxembourg S.à.r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Siège social

1.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

1.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 2. Objet social.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et

instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

2.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

3.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 4. Capital.

4.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

4.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 5. Parts sociales.

5.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

5.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

5.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

5.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

5.5. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

5.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

5.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

5.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 6. Nomination et Révocation des gérants.

6.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

6.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 7. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

7.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

7.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

7.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 8. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article

11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée

à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 11. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

13.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération.

Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Prime Acquisition Corp., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-),

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent Euros (€ 1.100,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- William YU, gérant de sociétés, né le 3 février 1961 à Taiwan et ayant son adresse professionnelle au 15th Floor, No.300 Changchun Road, Taipei, Taiwan;

- Diana LIU, gérante de sociétés, née le 19 novembre 1963 à Taiwan et ayant son adresse professionnelle au 15th Floor, No.300 Changchun Road, Taipei, Taiwan; et

- Marco PRETE, gérant de sociétés, né le 13 février 1969 à Trieste, Italie et ayant son adresse professionnelle au Via Torino 61, 20123 Milan, Italie.

2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

- Johanna Dirkje Martina VAN OORT, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, avant son adresse professionnelle au 13-15 Avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 13-15 Avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: P. REIS DA SILVA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 15 mai 2013. Relation: ECH/2013/919. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013067213/512.

(130082607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Miya Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.522.

En date du 21 mai 2013, l'Associé Unique de la Société a pris la décision suivante:

- Révocation de Moshe Luhmany, du poste de gérant de classe B;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Miya Luxembourg Holdings S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant de catégorie A et Président

Référence de publication: 2013066335/14.

(130081907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Texas Instruments International Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 175.440.682,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 134.917.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of May.

Before US Maître Henri BECK, notary public residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Texas Instruments Incorporated, with address at 12500 TI Boulevard, Dallas, Texas 75243, United States of America, registered with the Delaware Division of Corporations under number 0368223; and

2. Texas Instruments Asia Limited, with address at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, with Federal ID number 75-1167653;

here both represented by Ms. Peggy Simon, private employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two proxies established on May 16th, 2013.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entities appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The entities appearing, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The entities appearing are the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Texas Instruments International Management Company S.à r.l.", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.917 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 10th, 2007, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations", number 240, on January 30th, 2008. The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 19th, 2012, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations", number 2876, on November 27th, 2012.

II. The Company's share capital is set at one hundred and seventy-five million, four hundred and forty thousand, six hundred and eighty-one US Dollars (USD 175,440,681.-) represented by one hundred and seventy-five million, four hundred and forty thousand, six hundred and eighty-one (175,440,681) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The appearing shareholders, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to increase the share capital of the Company by one US Dollar (USD 1.-), in order to raise it from its present amount of one hundred and seventy-five million, four hundred and forty thousand, six hundred and

eighty-one US Dollars (USD 175,440,681.-) to one hundred and seventy-five million, four hundred and forty thousand, six hundred and eighty-two US Dollars (USD 175,440,682.-), by the creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

Texas Instruments Asia Limited, prenamed, resolved to accept the subscription of the new share by Texas Instruments Incorporated, prenamed.

Subscription - Payment

Thereupon, Texas Instruments Incorporated, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to one (1) new share and to have it fully paid up in the amount of one US Dollar (USD 1.-) by a contribution in kind consisting of the assignment to the Company of that certain unquestionable and undisputed debt receivable in the ascertained value of eight hundred and seventy-one million, four hundred and twenty-three thousand US Dollars (USD 871,423,000.-), owed by National Semiconductor International B.V., a corporation existing and incorporated under the laws of the Netherlands, registered with the Trade Register of the Netherlands under number 16087863, having its address at Delftechpark 19, Delft, 2628 XJ, the Netherlands, to Texas Instruments Incorporated (the "Contribution in Kind"). Proof of the Contribution in Kind's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a declaration of the Company, as receiver of the Contribution in Kind, dated May 16th, 2013; and
- a declaration of Texas Instruments Incorporated, prenamed, as contributor of the Contribution in Kind, dated May 16th, 2013.

The copies of the above mentioned declarations will remain annexed to the present deed.

The excess amount of eight hundred and seventy-one million, four hundred and twenty-two thousand, nine hundred and ninety-nine US Dollars (USD 871,422,999.-) of the Contribution in Kind shall be allocated to the share premium account of the Company.

Texas Instruments Incorporated, prenamed, declared that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable; and
- the transfer of the Contribution in Kind is effective today without qualification.

Third resolution

Pursuant to the above resolutions, the shareholders resolved to amend article 6 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following wording:

« **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at one hundred and seventy-five million, four hundred and forty thousand, six hundred and eighty-two US Dollars (USD 175,440,682. -), represented by one hundred and seventy-five million, four hundred and forty thousand, six hundred and eighty-two (175,440,682) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve".

Fourth resolution

The shareholders resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entities, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entities and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the entities appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Texas Instruments Incorporated, ayant son adresse au 12500 TI Boulevard, Dallas, Texas 75243, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations, sous le numéro 0368223; et

2. Texas Instruments Asia Limited, ayant son adresse au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, ayant le numéro d'identification fédéral 75-1167653;

ici représentées par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 16 mai 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Les comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Texas Instruments International Management Company S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.917 (la «Société»), constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 décembre 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 240, le 30 janvier 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 19 octobre 2012, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2876, le 27 novembre 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-quinze millions quatre cent quarante mille six cent quatre-vingt-un US Dollars (USD 175.440.681,-) représenté par cent soixante-quinze millions quatre cent quarante mille six cent quatre-vingt-une (175.440.681) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. Les associées comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un US Dollar (USD 1,-), pour le porter de son montant actuel de cent soixante-quinze millions quatre cent quarante mille six cent quatre-vingt-un US Dollars (USD 175.440.681,-) à cent soixante-quinze millions quatre cent quarante mille six cent quatre-vingt-deux US Dollars (USD 175.440.682,-), par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Seconde résolution

Texas Instruments Asia Limited, prénommée, a décidé d'accepter la souscription de la nouvelle part sociale par Texas Instruments Incorporated, prénommée.

Souscription - Libération

Sur ce, Texas Instruments Incorporated, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à une (1) nouvelle part sociale et la libérer intégralement pour le montant d'un US Dollar (USD 1,-) par un apport en nature consistant en la cession d'une créance certaine et liquide d'une valeur de huit cent soixante-et-onze millions quatre cent vingt-trois mille US Dollars (USD 871.423.000,-) due par National Semiconductor International B.V., une société constituée suivant les lois des Pays-Bas, inscrite auprès du Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 16087863, ayant son adresse au Delftechpark 19, Delft, 2628 XJ, Pays-Bas, à Texas Instruments Incorporated (ci-après l'«Apport en Nature»). Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- une déclaration de la Société, en tant que société bénéficiaire de l'Apport en Nature, en date du 16 mai 2013; et
- une déclaration de Texas Instruments Incorporated, prénommée, en tant que société apporteuse, en date du 16 mai 2013.

Les copies desdites déclarations demeureront annexées au présent acte.

Le montant excédentaire de huit cent soixante-et-onze millions quatre cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf US Dollars (USD 871.422.999,-) de l'Apport en Nature sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Texas Instruments Incorporated, prénommée, a déclaré que:

- elle est la seule propriétaire de l'Apport en Nature et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;

et

- le transfert de l'Apport en Nature est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les associées ont décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à cent soixante-quinze millions quatre cent quarante mille six cent quatre-vingt-deux US Dollars (USD 175.440.682,-) représenté par cent soixante-quinze millions quatre cent quarante mille six cent quatre-vingt-deux (175.440.682) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale. ».

Quatrième résolution

Les associées ont décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout Gérant de la Société afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 mai 2013. Relation: ECH/2013/944. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013067318/172.

(130082267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Sibelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 139.913.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 18 avril 2013 à 11.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Annule et remplace le dépôt N° L130062646 du 22/04/2013

L'assemblée générale ordinaire a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée renomme comme Administrateurs les personnes suivantes:

- M. Jean-Louis HERREMANS, Président du Conseil d'Administration et Administrateur, demeurant professionnellement au Quellinstraat 49, B-2018 Antwerp, Belgique

- Mme Laurence BOENS, Administrateur, demeurant professionnellement au Quellinstraat 49, B-2018 Antwerp, Belgique

- M. Olivier KETELAER, Administrateur, demeurant professionnellement au Quellinstraat 49, B-2018 Antwerp, Belgique

- M. Benny LOIX, Administrateur, demeurant professionnellement au Quellinstraat 49, B-2018 Antwerp, Belgique

- M. Richard Lee BENCK, Administrateur, demeurant professionnellement au 258 Elm Street, New Canaan, CT 06840 USA

Le mandat de tous les Administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2013.

2. L'assemblée décide de ne pas renommer comme Réviseur d'entreprises indépendant, KPMG AUDIT Sàrl (RCS B Luxembourg 103590). Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 et qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2012.

L'assemblée décidera de la nomination du Réviseur d'Entreprises Indépendant qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2013, à l'occasion d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra ultérieurement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013067294/32.

(130082271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Plaza Trust S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 46.985.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenu au siège social le 23 mai 2013.

Première résolution

Révocation des administrateurs Madame Bodson Jacqueline, Monsieur Wohl Jean-Marie et la société BUREAU COMPTABLE OP DER BRECK s.à r.l.

Deuxième résolution

Nomination des administrateurs Monsieur Marc Karger, né le 12 juillet 1944 à Kaufbeuren (D). demeurant à D-13595 Berlin, Pichelsdorferstrasse 87 et les sociétés reconvest s.à r.l. RCSL B 106 452 ayant son siège à L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André et Infragate - Wissen ist Macht s.à r.l. RCSL B49 034, ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André.

Troisième résolution

Révocation du commissaire aux comptes Fiduciaire Latitudes s.à r.l. RCSL 46 534 ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André et nomination du nouveau commissaire aux comptes finma24 GEIE, RCSL D95, ayant son siège à L-1128 Luxembourg 28-30, Val St. André

Quatrième résolution

Nomination comme administrateur délégué Monsieur Marc Karger, né le 12 juillet 1944 à Kaufbeuren (D). demeurant à D-13595 Berlin, Pichelsdorferstrasse 87

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013066430/25.

(130081908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

HellermannTyton Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 116.359.050,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.627.

EXTRAIT

Le mandat de gérant de M. Cédric Stébel a pris fin avec effet au 10 mai 2013;

Le mandat de gérant de M. Claus Felder a pris fin avec effet au 8 avril 2013;

Le mandat de gérant de M. Gérard Becquer a pris fin avec effet au 8 mai 2013;

Le mandat de gérant de M. John Leahy a pris fin avec effet au 3 avril 2013;

De sorte que le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Stephen Salmon, Gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013066645/19.

(130081617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.